H 1614

LE CITOYEN François, OV COVRRIER DES BONnes nouuelles de la Court.



A PARIS,
De l'Imprimerie d'Antoine du Brueil, ruë S. Iacques, au dessus de S. Benoist, à la Couronne.
M. CD. XIV.



LE CITOYEN FRANÇOIS.

Ou Courrier des bonnes nouuelles de la Court.


A France noſtre mere tutelaire, qui a bon droict ſe peut dire la fille aiſnee des Empires du monde, & qui a produit les plus grands Princes de l'Europe, & les plus ſignalez Capitaines de la terre, qui par leur valeur la rẽdent & rendront à iamais redoutable aux nations eſtrangeres, moyennãt leur vniõ & concorde : Qui encor que neantmoins elle ſe ſoit veuë ces iours paſſez grãdemẽt attriſtee, voire meſme affligee

dans ſes inteſtins, par la crainte qu'elle auoit de la diuiſion des ſiens, dont par la grace de Dieu elle ſera deliuree, par la vigilãce de ceſte Princeſſe, qui par ſa prudẽce & ſage cõduitte, fera reünir les aſtres de la France, auec leur Soleil, noſtre Roy legitime, & naturel Seigneur, eſtant aſſiſtee de Meſſieurs du Cõſeil, & autres Magiſtrats des Parlemẽs de Frãce, qui y ont employé & employẽt encores leurs veilles, cõme protecteurs de la Monarchie Frãçoiſe, pour la cõſeruatiõ de la perſõne de noſtre Roy, qui moyennant la grace de Dieu, ayant encor eſcoullé quelques ans, nous fera paroiſtre qu'il eſt iſſu de ce grand foudre de guerre, Henry le Grãd, que Dieu abſolue : ainſi que nous l'apprend

vn Poëte François en ces vers.

Les forts naissent des forts, le craintif du craintif,
Le Lyon du Lyon; le Cerf du Cerf fuitif.

Ie croy Messieurs les Princes si biẽ affectez à son seruice, que ie m'asseure qu'ils recognoistront tousiours le Roy estre le chef, eux les membres, les peuples le corps, & Messieurs de la Iustice l'ame, qui vniquement cõioints le rendrõt inuincible. On murmuroit desia en diuers lieux de ceste grande Republique Françoise de leurs mescontentemens, qui causeroit quelque trouble à nous autres pauures Citoyens, qui n'auoyẽt pas beaucoup d'asseurance, voyant

que par ses bruits cómuns nostre trafic commençoit à s'alterer, & toutesfois en ces allarmes nous auons tousiours esté resolus, comme nous sommes & serons à iamais au seruice de nostre Roy. A qui nous employerons volontairement nos vies & nos moyens, comme tres-fidelles seruiteurs de sa Majesté.

Mais ie diray aussi auec asseurance, que la France est & sera tousiours venerable & respectueuse, estant, comme elle est, ornee à l'aduantage, & illuminee par l'esclat de ce grand & supréme Diadéme, qui ençeint le chef de nostre Roy, qui est vn ornemét indisoluble, & qui ne permettra iamais qu'autres que ses legitimes suscesseurs s'é puissent preualoir. Le sage dit

que nous deuons, (de quelque qualité que nous soyons,) à nos Roys & superieurs. La fidelité, l'amour, & la bien veillance, comme esperon de la gloire en chasque personne honnorable, estant aduoué du chef de la Republique, comme aussi vitupe-rable, luy estant contraire. I'ay tousiours recognu & experimenté, que quiconque suit son Roy, ne peut cheminer en tenebres, parce qu'il est le Soleil qui rend splandides & lumineux ceux qui l'assistent, seulement par la reuerberation de sa Royalle presence. Il est comme vne lampe esleuee au sómet de quelque port de mer, qui par sa flãme donne adresse aux vaisseaux qui vogues en icelle ; comme aussi le Citoyen vertueux sert

de beaucoup à ses Cōcitoyens, pour les instruire à leur deuoir. Ronsard ce grand Poëte François, parlāt de la simpatie qu'il y a entre Dieu & les Roys, dict de ceste sorte.

Qui fait hōneur aux Roys, il fait honneur à Dieu,
Les Princes & les Roys tiennent le plus grand lieu,
Apres la dëité: & qui reuere encore,
Les seruiteurs du Roy, le Roy mesme il honore.

La Frāce ces iours passez par les bruits ordinaires qui couroiēt, pouuoit dire: Il semble que vo⁹ ne me vouliez pas seulemēt blesser de nouuelles playes: mais encore r'entamer & r'ensanglāter celles qui estoient desia

desia toutes fermées. Soyons sur toutes choses fidelles seruiteurs de nostre Roy, & l'assistõs de fortes resolutions à luy faire seruice, non point seulement de paroles mais d'effect, la ieunesse de l'arbre ne change pas de qualité par son fruict, parce que cela luy est acquis par droit de nature, les nombres d'annees ne le fera pas plus respectueux: mais plus redoutable, sur tout nous deuons craindre de l'iriter: car

L'ire d'vn Roy est grande & redoutable,
Et la fureur du tout insuportable:
Car le pouuoir par lequel il domine,
Vient droitemẽt de la faueur diuine,
Et est tousiours le Roy aymé de Dieu,
Veu qui commãde icy bas en son lieu.

Il no⁹ faut asseurer que Dieu luy augmentant les annees, fera aussi croistre son courage, pour auec iugement & raison recognoistre les bons seruices des siens, pour les recompencer selō leurs merites: car les Roys sont tardis à oublier les bons, vn mauuais seruices qu'ils reçoiuent de leurs subiects, & sçauent tousiours biẽ dicerner la punition & la recompence. Le deuoir des subiects enuers le Prince, est de tenir & croire leur seruitude honnorable, estant employee pour la conseruation de sa personne & de son estat, la curiosité quelquefois de vouloir cognoistre beaucoup de choses, nous rend du tout ignorants, libertins & seditieux, comme dit Ronsard en

ses vers, proposez à Monsieur de Foix.

Il est bien vray que lors qu'vn Populaire,
Est trop sçauant: c'est lors qu'il delibere,
Ie ne sçay quoy de haut pour delaisser,
Le ioug seruil, qui dit le trop presser,
Et pour le rompre, il se bande & inuente,
Mille moyens d'acheuer son attente.

L'ambitió est vne vraye marastre, qui bien souuent estouffe les siens, ou les fait perir par des sinistres accidens, ce que pour euiter il ne faut passer les bornes de son deuoir, tenant tousiours la raison pour guide de nos actions, afin que de

nous mesmes derechef, nous puissions dire ce que disoit vn ancien, parlant de nos Roys.

O! combien nostre France est plaine de bon-heur,
Sur laquelle commande vn vertueux Seigneur,
Enuers qui les subjects, reglez par ordonnance,
De bonne volonté portent obeyssance.

Soyez, soyez tousiours paisibles conseruateurs, tant de sa personne, que de son estat, vous y estes obligez dés vostre naissãce, attendu que la France est vostre chere patrie, & son Roy vostre superieur & maistre, afin que nous tous estans r'incorporez, nous chantions ses vers de Ronsard.

Qu'est-ce que paix ? en lieu d'ouyr
les armes,
De voir les champs tous foulez de gẽs
d'armes,
De voir en l'air les estendarts rem-
pans,
De taffetas, tout ainsi que serpens,
Qui vont par l'herbe, & d'vn col qui
menasse,
A cent replis entrecoupent leur trace.
De voir le fer des soldats tous san-
glans,
Voir les vieillards tous pasles & trẽ-
blans,
Mourir de coups aupres d'vne famil-
le ?
Voir vne mere, vne vefue, vne fille,
Porter au col ou son frere ou son fils,
Et pauurement mendier d'huis en
huis ?
Quel plaisir est-ce ? en lieu de voir les
villes,

Places, chasteaux & campagnes fertiles,
Du haut en bas, & raser & bruler,
Et iusqu'au ciel les plaintes se mesler,
D'hommes, d'enfans, de filles & de femmes,
Sauuant leurs corps demy brulez de flammes?
Quel plaisir est-ce? en lieu d'ouyr le bruit
D'vn mur tombé, ou d'vn rempart destruit,
Voir maintenant la paix venuë en terre.

Ie vo⁹ veux aduertir Messieurs, qu'il y a vne gloire aduantageuse à acquerir, si vos courages n'ont point de bornes pour la France, quelques princes cy deuãt si sont exercez, & y ont fait de beaux exploits d'armes, cõme feu Monseigneur le Duc de

Mercœur, & depuis M. le Duc de Neuers, qui y ont pláté leurs drappeaux, arborisez du signe de la Croix, iusques par de-là les limites de la Hongrie, où ils ont trauaillé le Turban à outrance, pour le nom & gloire de Iesus-Christ, dont il se sont rendus honnorables protecteurs.

Ce sera lors q̃ les pauures Laboureurs se voyans asseurez de crainte, s'esiouyssás ensemblement, rendront graces à Dieu pour vos prosperitez & lógues vies.

Alors le pauure Paysant
Encor reprendra courage,
Et fera mieux que deuant
Son penible labourage,
Se seruants des corcelets
Pour nicher les oyselets,
Qui vont manger sa semaille,

Pendant que ſa Marion
Fera dans vn morion,
Pondre ſa graſſe volaille.

Excuſez donc Meſſieurs ſa liberté de cét eſcrit, qui ne tend à autre fin qu'au ſeruice du Roy, noſtre Prince & ſouuerain ſeigneur, à qui comme treſ-fidel Citoyen & ſeruiteur, i'ay conſacré tout ce qui eſt & ſera a mõ pouuoir pour luy faire ſeruice.

FIN.